

## AVIS AUX CITOYENS

### **Vitesse excessive : prudence dans les quartiers résidentiels !**



L'Île-Perrot, le 4 août 2016 – Le conseil municipal est très sensible aux requêtes des citoyens concernant la vitesse à L'Île-Perrot. Il a la volonté de trouver des solutions pour remédier à cette problématique et ainsi assurer la quiétude et la sécurité de l'ensemble des Perrotoises et Perrotois. L'installation d'un indicateur de vitesse dans un quartier résidentiel en est un exemple concret. En effet, ce nouvel équipement mobile permet de mesurer la vitesse des automobilistes et d'envoyer un message pour sensibiliser ceux qui excèdent les limites permises à réduire leur vitesse.

La Ville tient également à rappeler que la sensibilisation pour le respect des limites de vitesse est la responsabilité de tous. La Ville encourage donc les citoyens à discuter avec leurs voisins pour les inciter à réduire leur vitesse ou à signaler un automobiliste fautif directement à la Sûreté du Québec, organisation qui a le mandat d'assurer la paix et le

bon ordre tout en veillant au respect du code de la sécurité routière.

Le problème de vitesse excessive dans les quartiers résidentiels nous concerne tous. La Ville compte donc sur la collaboration de toute la population pour que L'Île-Perrot soit un milieu de vie sécuritaire.

Source : Service des communications